

NAO 2016 : le père Noël est une ordure

Le code du travail fait obligation à l'employeur de tenir une négociation annuelle sur les salaires (NAO). A Radio France, elle a eu lieu les 2, 10 et 17 juin. 3 réunions pour quoi ? Pour des clopinettes. La loi contraint, certes, à négocier mais ne fait pas obligation de résultat. Et de ce point de vue-là, Radio France respecte à la lettre le code du travail. En effet, en 2016 comme les années précédentes, la NAO ne débouchera sur aucune augmentation générale de salaire pour les personnels de Radio France. SUD Radio France ne dit pas merci.

*ETP = Equivalent Temps Plein

Le ton de cette NAO 2016 a été donné dès la première réunion par J.C. Luciani : « *vous avez fait une liste de Noël* », « *il n'y a pas de mesure générale, ça n'existe plus* ». Les organisations syndicales demandaient : mesure générale pour tous les salariés + mesure pour les bas salaires, revalorisation des cachets et des piges, application du protocole pour les musiciens, retour au nombre de mesures CPS d'il y a 2 ans.

Résultat :

- + 0,3% au 01/09/2016 pour les cachets des CDDU en contrat sur la grille 2016/2017 lorsque les cachets 2015/2016 ne dépassent pas 38616€ bruts annuels;
- + 0,15% pour les musiciens (ils n'ont pas de mesures individuelles) ;
- revalorisation des piges aux 01/09/2016 et 01/01/2017 (de 0,5% à 4% selon statut (stagiaire moins de 1 an ou plus de 1 an, professionnel) ;
- des mesures égalité professionnelle au 1^{er} juillet, mais combien, on ne sait pas ;
- un nombre de mesures CPS identique à 2015 ;
- la mesure plancher de 130€ pour les bas salaires est abondée de 10€ supplémentaires.

Et les bas salaires reviennent de loin, J.C. Luciani ayant déclaré : « *vous ne voulez pas l'entendre mais les bas salaires Radio France ne sont pas, selon nous, des bas salaires* ». Chiche que le DRH échange sa paye avec l'un d'eux.

Quant à la mesure générale, les années se suivent et se ressemblent : +0,3% en 2012 mais rien en 2011, 2013, 2014, 2015 et donc 2016. En perte de pouvoir d'achat, ça représente combien ? Pendant des années, la direction a justifié l'absence de mesure générale par le gel du point d'indice des fonctionnaires. Cette année, ce point est revalorisé de 1,2% et que dit la direction ? « *Les salaires de Radio France n'ont rien à voir avec ce point d'indice* ». L'art et la manière de dire une chose et son contraire.

De même, après la dénonciation des conventions collectives, la direction disait, la bouche en cœur : « *il faudra choisir entre autant de salariés moins bien payés et moins de salariés mieux payés.* »

En 2015, l'effectif total (CDI et CDD) de Radio France a baissé de 29 ETP*. Et l'expert-comptable du CCE relève, dans le même temps, des baisses des dépenses de personnel de 4,5M€, du coût salarial moyen des CDI de 0,3% et des occasionnels de 1,5%, des cachets et des piges de plus de 7,5%.

Pour financer la réhabilitation de la maison de la radio, la direction s'attaque au fonctionnement, aux programmes, aux salariés et à leurs salaires. Le financement du béton passe avant tout.

SUD Radio France n'a donc pas signé l'accord sur la NAO 2016.

Paris, le 7 juillet 2016